

Sur la prise ou non en considération de la motion 'pour une meilleur suivi des dossiers énergétiques'

Pas lu

Après avoir pris connaissance de cette motion, entendu la Municipalité, lu le rapport où le motionnaire avance ses arguments, nous avons pris contact avec d'autres communes ayant une telle commission en son sein et je dois dire que j'ai tout entendu. Mais j'ai retenu que sur ce sujet, certains disaient que c'était plutôt une commission folklore, dû justement à leur non spécialisation. De plus, les objets qu'ils traitaient passaient ensuite au Conseil communal avec nomination d'une commission ad hoc qui traitait à nouveau l'objet et donc il y avait des doublons.

Je pourrai reprendre tous les arguments cités dans ce rapport et positionner notre groupe, je n'en citerai que quelques-uns : non à la spécialisation, non à un seul membre de notre groupe dans ce domaine, tant pis pour les doublons, chacun ayant le droit de déposer ce qui lui semble prégnant à un moment donné, mais doublons il y a aussi lorsqu'il y a une commission consultative municipale, dommage pour la vision d'ensemble.

Le groupe UDC reste ouvert à toutes propositions, mais pour celle-ci, nous sommes arrivés à la conclusion, et vous vous en doutez certainement après ce que je viens de vous dire, que nous ne souhaitons pas la création d'une telle commission.

Merci de votre écoute